

TRANSMIS LE 17/10/2024
REÇU LE 17/10/2024
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 18/10/2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 18/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/....



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Générale des Services
XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N°24-675

PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL 24-353.

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'arrêté municipal 24-353 en date du 27 mai 2024 fixant l'heure de fermeture à 20 heures du restaurant « XL BURGER » sis 1 rue Jean Mermoz,

VU le courrier 2C 16059085455 émanant du Bureau de l'action administrative et des relations avec les collectivités territoriales de la Sous-Préfecture d'Argenteuil, en date du 15 juillet 2024, reçu en mairie de Franconville-la-Garenne le 25 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que ledit courrier demande à la commune de Franconville-la-Garenne de procéder à l'abrogation de l'arrêté 24-353 en date du 27 mai 2024 fixant l'horaire de fermeture à 20 heures du restaurant « XL BURGER » sis 1 rue Jean Mermoz, à Franconville-la-Garenne,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence d'abroger l'arrêté 24-353 afin de se conformer aux recommandations de M. le Sous-Préfet d'Argenteuil,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté 24-353 en date du 27 mai 2024 fixant l'horaire de fermeture à 20 heures du restaurant « XL BURGER » sis 1 rue Jean Mermoz, à Franconville-la-Garenne, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité et des mesures de publicité dudit acte.

Article 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

Article 3 : Le Maire et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

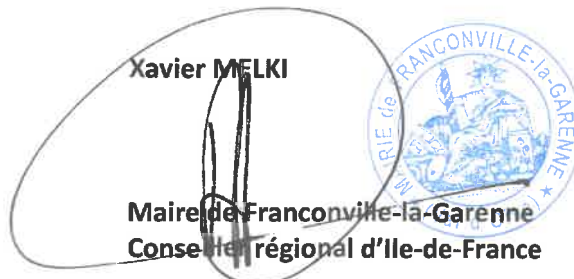
Fait à Franconville-la-Garenne, le 4 octobre 2024.

Caractère Exécutoire
Le 18 octobre 2024
par
L'Adjoint au Maire



Madame **Stienne de LE BÉCHEC**
Hôtel de Ville 11 rue de la Station - Adresse postale : B.P. 90043 - 95132 Franconville Cedex - Tél. 01 39 32 66 00 - Fax : 01 30 72 49 26

Xavier MELKI



Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

ARR24-675

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-17T15-19-52.00 (MI256290472)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20241004-ARR24-675-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL 2024-05-05.

Date de décision : 04/10/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 24-675 PM.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/10/24 à 15:19

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 17/10/24 à 15:19

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 17/10/24 à 15:25